

Fiche Récap' : montage d'un dossier Rénovation Globale



Vous réalisez des travaux importants dans votre logement permettant un gain énergétique de plus de 55% par rapport à l'existant et vous souhaitez bénéficier des aides à la Rénovation Globale. Prenez connaissance des étapes et conseils ci-dessous pour faciliter vos demandes d'aides

Étapes à suivre

Délais constatés

1) Audit énergétique

Réalisé par un auditeur énergétique qualifié RGE, cet audit comprend à minima :

- Une visite sur site
- Un bilan de la consommation actuelle
- Au moins deux scénarios de travaux détaillés dont un permettant l'atteinte de l'étiquette B
- Une comparaison des consommations et émissions de Gaz à Effet de Serre sur les 5 usages : Chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, auxiliaire et éclairage
- L'estimation du coût des travaux et des aides mobilisables
- Une annexe expliquant les différentes notions techniques
- Des recommandations visant à partager des Eco-gestes
- La référence du logiciel utilisé et sa version

*Délai de prise de RDV
avec l'auditeur :
2 à 3 semaines*

+

*Délai de remise du
rapport :
2 semaines*

Attention l'audit doit reprendre EXACTEMENT les travaux, matériaux et performances décrites dans les devis, tout écart pourra donner lieu à des échanges avec les instructeurs, voir à une inéligibilité du dossier

2) Demande des CEE Rénovation globale

Cette demande se fait sur la base de l'audit auprès d'un opérateur CEE spécifique à cette opération (PrimesEnergie ou Primalia sur notre territoire)

Après dépôt de la demande, on envoie l'ensemble des devis énergétique + audit et sa synthèse.

Lors de l'envoi des documents, indiquer dans l'entête [Région AURA] et son numéro de dossier

*Délai de traitement :
3 semaines*

+

*Échanges pour
modification/précision
éventuelle sur les
devis et/ou l'audit*

A ce moment, vous pouvez signer les devis, pas avant.

3) Contrôle avant travaux

Ce contrôle, dit COFRAC, est à la charge de l'opérateur CEE, il vise à vérifier la conformité de l'audit

Le rapport remis doit être satisfaisant pour valider l'aide annoncée. En cas de rapport non-satisfaisant, des mesures correctives sont à prévoir

Délai pour une visite :
4 semaines
+
Délai pour le Compte-rendu :
2 semaines

3Bis) Demande de MaPrimeRénov' rénovation globale

Aller sur : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

S'inscrire puis déposer une demande pour une rénovation globale, il vous sera demandé :

- L'attestation de conformité disponible ici : [Attestation](#)

A faire remplir et signer l'auditeur et vous-même

- La synthèse de l'audit
- Le cadre de contribution CEE qui est un fichier PDF attestant de la date et du montant de votre aide

Délai de traitement :
3 semaines

+

Échanges pour modification/précision éventuelle sur l'audit

4) Demande d'Eco-Prêt à taux zéro

Après de votre banque, il faudra fournir :

- Les devis concernés (ceux énergétiques)
- Le formulaire emprunteur : [Eco-PTZ Performance globale](#)
- Les formulaires entreprises

Délai variable selon banque

5) Réalisation des travaux

Il est recommandé de prendre des photos avant, pendant et après travaux de manière à assurer un suivi en cas de contrôle ou de réclamations

Le montant de MaPrimeRénov est bloqué pour 2 ans, Celui des CEE pour 6 mois (il sera réévalué aux valorisations en vigueur à date de demande du paiement)

Délai selon travaux

6) Demande de paiement CEE Rénovation globale

À réception des travaux :

- Envoi des factures correspondantes aux devis + attestation RGE
- Signature d'un Cadre C par artisan intervenant (attestation sur l'honneur)
- Signature du Cadre B par le demandeur

Délais de traitement :
3 semaines

-
- Envoi de la synthèse BAR TH 164 avec signature de tous les artisans + auditeur + demandeur

La synthèse et les Cadres B/C à remplir sont disponibles dans votre espace client auprès de l'opérateur CEE choisi

7) Contrôle après travaux

Un contrôle après travaux, à la charge de l'opérateur CEE est réalisé. Un rapport est noté satisfaisant pour sa conformité aux travaux annoncés et la bonne mise en œuvre de ceux-ci

*Délai pour la visite :
4 semaines*

+

*Délai pour le
paiement :
8 semaines*

8) Demande de paiement MaPrimeRénov' Rénovation globale

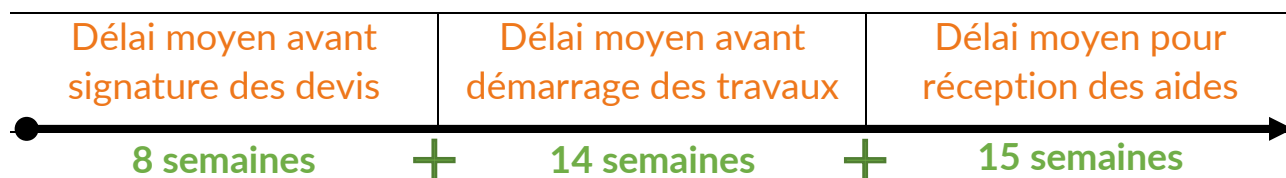
Envoi de l'ensemble des factures à MaPrimeRénov ainsi que d'une [nouvelle attestation de conformité complétée et signée indiquant demande de paiement](#). Les montants des travaux sont actualisés à cette occasion

*Délai de traitement :
5 semaines*

+

*Délai de paiement :
5 semaines*

Soit pour l'ensemble des démarches (hors temps d'échanges avec les artisans)



Un Espace Conseil France Rénov développe une mission de service public visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des logements. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller France Rénov au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés/demandés par le public.

Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller France Rénov relèvent de la seule responsabilité du public. La responsabilité du Conseiller France Rénov et de la structure accueillant l'Espace Conseil France Rénov ne pourra en aucun cas être recherchée.

La responsabilité de conseiller et de l'Espace Conseil France Rénov ne peut également pas être engagée concernant :

- l'estimation du coût forfaitaire ou au mètre carré des travaux donnés à titre indicatifs,
- l'estimation du montant total des aides, exprimé en fonction du coût total prévisionnel des travaux,
- la liste des dispositifs d'aides identifiés et le nom des organismes financeurs.